



ASSOCIATION KUNG FU SHAOLIN VU BA - STRASBOURG ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS SINO-VIETNAMIENS

Association loi 1908

Catégorie juridique : 9260

SIRET : 520 238 999

Siège Social : 26 rue de Belfort, 67100 Strasbourg

Président : Erwin Guet

MESURES ET RECOMMANDATIONS COVID-19

Ces mesures peuvent évoluer à tout moment et seront adaptées en fonction des contraintes locales en cours de saison. Elles relèvent des dispositions nécessaires relatives au décret 2020-944 modifié par le décret 2020-1035 du 13 août 2020.

Elles s'appliquent dans le respect des directives actuelles préconisées par le gouvernement et le Ministère chargé des Sports. Elles seront modulables en fonction des dispositions locales spécifiques précisées par le préfet, l'Eurométropole, les services des Sports et de l'Education.

Le cours enfants terminera à 19h20 soit 10 min avant l'horaire de l'entraînement suivant pour éviter autant que possible le croisement des personnes.

Le cours adultes débutera à 19h40 pour permettre à chacun de prendre place.

REPRISE DES ACTIVITES

- Toutes les disciplines martiales et sports de combat encadrés sont autorisés, en extérieur et intérieur, sans restriction de nombre de pratiquants.
- L'ouverture des salles et l'accès aux vestiaires sont confirmés dans le respect strict des consignes sanitaires en prenant les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité de chacun·e.
- En dehors des espaces de pratique, les règles de distanciation et les gestes barrières doivent être strictement respectés.

PRINCIPES A RESPECTER PAR LE CONTEXTE SANITAIRE

Port du masque

- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bâtiment pour toute personne – pratiquant·e ou accompagnant(s) – et ce en dehors de la pratique de l'activité : circulation dans la salle, vestiaires, sanitaires – tout espace autre que la surface de pratique.
- Le port du masque est obligatoire pour les encadrant·e·s, l'équipe d'accueil gérant les inscriptions et les accompagnateurs/spectateurs, dès lors que la distanciation physique ne peut être respectée.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les pratiquant·e·s pendant l'activité exercée en solo ou en groupe mais est imposé lors des exercices impliquant un contact physique entre pratiquant·e·s.
- Les pratiquants qui le souhaitent peuvent pratiquer masqués durant tout l'entraînement.
- Les encadrants s'assurent du respect des consignes sanitaires.

Les gestes sanitaires doivent être strictement respectés.

Hygiène des mains et désinfection des équipements

- La désinfection des mains au gel hydro-alcoolique est obligatoire à l'entrée dans la salle.
- La désinfection des mains et des pieds est obligatoire avant et après tout exercice avec partenaire.
- Chaque pratiquant·e assure la désinfection de son propre matériel avant et après tout exercice impliquant un contact physique avec une ou un partenaire à l'aide des sprays désinfectants à disposition.





ASSOCIATION KUNG FU SHAOLIN VU BA - STRASBOURG ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS SINO-VIETNAMIENS

- Les solutions et gels hydro-alcooliques sont à disposition des pratiquants durant tout l'entraînement à l'entrée de la salle et à la table des inscriptions.
- Les poignées de porte - vestiaires et toilettes - seront régulièrement désinfectées.

Distanciation

- La distance physique est portée à 2 m, sauf si la nature de l'activité s'y oppose, auquel cas il faut y pallier par « les dispositions nécessaires ». Lors du salut et lorsque les exercices le permettent, les pratiquant·e·s sont donc attentifs autant que possible au maintien d'une distance minimum de 1m50 à 2m00 entre eux.

Liste des participants

- Une liste des participant·e·s sera établie à chaque entraînement – pratiquant·e·s & accompagnants. Chaque personne entrant dans la salle se devra d'enregistrer ses coordonnées : Nom(s), prénom(s), adresse mail.

Tenue de pratique et matériel

- Si possible, chaque pratiquant·e accède à la salle déjà habillé·e en tenue de pratique.
- Les tenues sont lavées entre chaque entraînement.
- Pas d'échange de matériel entre pratiquant·e.

Entraînements

- Il est demandé aux pratiquant·e·s de ne pas se présenter plus de 5 minutes en avance aux entraînements et de respecter le sens des flux pour l'entrée et la sortie de la salle d'entraînement.

Pratique avec partenaire

- Lors d'une série d'exercices avec partenaire, les binômes constitués en début de série ne seront pas interchangeables pendant la série.

Accès aux vestiaires (si ouverts)

- Les vestiaires sont réservés prioritairement aux débutant·e·s venant pour leur cours d'essai.
- L'accès aux vestiaires est limité à 8 personnes maximum en même temps.
- L'accès aux douches n'est pas autorisé.

Stockage des effets personnels

- Les sacs et effets personnels sont stockés dans la salle de pratique à défaut d'un espace de rangement adéquat dans les vestiaires.

Hydratation

- Chaque pratiquant est encouragé à apporter sa gourde d'eau pour son hydratation.

Déclaration de symptômes

- Si durant la saison un pratiquant déclare des symptômes liés au COVID-19, il lui sera demandé d'avertir le président de l'Association et de ne se présenter à l'entraînement qu'après rémission.

Gestion des flux

- Un parcours distinct d'entrée et de sortie sera mis en place.

Ventilation du lieu de pratique

- Portes et fenêtres resteront ouvertes tant que la température extérieure le permettra pour permettre un renouvellement de l'air intérieur durant l'entraînement.



ASSOCIATION KUNG FU SHAOLIN VU BA - STRASBOURG
ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS SINO-VIETNAMIENS

A Strasbourg, le : 07 septembre 2020

Signature :

